

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Vacherin Fribourgeois décroche le label AOC

Après quelque huit ans d'études et de négociations, le Vacherin Fribourgeois décroche enfin le label "Appellation d'origine contrôlée" (AOC). Entérinée ce vendredi 23 décembre par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), cette décision ouvre d'intéressantes perspectives dans un marché d'exportation en pleine expansion. Le comité de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois (IPVF) a d'ores et déjà opté pour une augmentation de production, en deux phases.

Seul fromage à pâte mi-dure apte à fondre à une température d'environ 50 degrés avec uniquement un ajout d'eau, le Vacherin Fribourgeois jouit désormais du fameux label AOC. Sa demande, déposée en septembre 2004, qui faisait suite à des négociations amorcées en 1997 déjà, a trouvé un écho favorable auprès de l'OFAG. "C'est l'aboutissement et la reconnaissance d'un long travail de coordination et de négociations", se réjouit Christian Castella, directeur de l'IPVF.

Au fil des années, le Vacherin Fribourgeois a acquis son aura grâce à l'attribut spécifié de son origine et grâce à un marketing ainsi qu'à une qualité de production excellente et bien maîtrisée. Depuis une vingtaine d'années, on constate que sa production suit une évolution des plus favorables.

Le territoire dans lequel la production du Vacherin Fribourgeois est autorisée et reconnue couvre exclusivement le canton de Fribourg; aire à laquelle s'ajoutent Clavaleyres et Münchenwiler. Via leur implantation spatiale et leur attachement à la vie sociale, culturelle et organique, ces enclaves bernoises sont étroitement liées au canton de Fribourg, et plus particulièrement à la région du "Murtenland". Les producteurs de ces enclaves livrent depuis longtemps leur lait à des fabricants fribourgeois du Vacherin Fribourgeois.

Double augmentation de production

L'obtention de ce label AOC s'inscrit à un moment idoine et opportun. Analyses et statistiques à l'appui, l'évolution du marché intérieur du Vacherin Fribourgeois ainsi que le développement des ventes à l'exportation à court terme s'avèrent des plus réjouissants. Cette situation devrait perdurer durant tout ou partie de la prochaine année laitière. Sans compter que cette crédibilité AOC accordée au Vacherin Fribourgeois offrira de nouvelles et sans nul doute fructueuses perspectives. Aussi, le comité de l'IPVF a-t-il décidé d'accorder une augmentation de production du Vacherin Fribourgeois à concurrence de 4% pour la nouvelle année laitière 2006-2007 à tous ses fabricants membres.

A des fins de bonne maîtrise des quantités, cette hausse s'effectuera toutefois en deux temps: 2% dès le 1er mai 2006 sur le total des quotas de l'année laitière 2005-2006 et 2% supplémentaires à compter du 1er juillet 2006. Cette seconde augmentation reste toutefois à confirmer par le comité, après analyse du marché.

INTERPROFESSION DU VACHERIN FRIBOURGEOIS

Pour informations complémentaires:

M. Jean-Nicolas Philipona, président de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, tél. 026/915 23 69
M. Christian Castella, directeur de l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, tél. 026/919 87 50